Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **66 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Un virage essentiel 2

Le télétravail : épiphénomène ou évolution vitale ? 7

Agenda des prochaines manifestations de la CEP 10

Vers une décentralisation du travail 11

Le télétravail au bureau : quelques observations d'un utilisateur 12

Présentation du CROISÉ 15

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
66e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 40.–
Prix de ce numéro : Fr. 10.–

par Jean-Paul Bovée, Secrétaire général de l'ADIJ

Apparition et développement du télétravail

Un virage essentiel

Le télétravail peut être considéré comme une forme de travail à domicile, effectué de manière interactive au moyen d'un terminal (installé chez le travailleur) relié à l'ordinateur central d'une entreprise. Il peut aussi être une forme de collaboration entre deux unités distinctes (entreprises, bureaux, universités, etc.). Selon l'OIT (Organisation internationale du Travail, organisme spécialisé des Nations Unies), il n'existe pas actuellement de statistiques valables en ce domaine. On a pu observer que le télétravail, dans les pays industrialisés, avait fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, sans toutefois qu'il se soit développé aussi vite que certains observateurs l'avaient prédit.

On sait qu'en matière de recherche technologique (entre autres choses), le travail de groupe est le plus efficace. Or, le télétravail permet de créer des groupes - voire, dans certains cas, de véritables entreprises virtuelles - malgré les distances, et pour une durée n'excédant pas celle de la réalisation d'un projet.

Bien qu'on n'en ait pas encore pris entièrement conscience, le télétravail représente pour nos régions un virage vital à ne pas manquer. En effet, il permettra de valoriser au mieux les potentialités de ceux qui font preuve de créativité et d'imagination dans le domaine de la conception et de la mise au point de produits industriels (songeons, par exemple, aux collaborations possibles entre un bureau d'ingénieurs situé dans le Jura et les centres d'études, de recherche et de développement installés dans des pays éloignés bénéficiant d'autres avantages comparatifs). De même, il devient possible, comme on l'a verra dans les pages suivantes, de décentraliser certaines tâches comme l'enseignement, le secrétariat ou la maintenance informatique.

D'ores et déjà, quatre commissions de l'ADIJ ont décidé d'aborder l'étude des différents aspects du télétravail qui les concernent le plus directement : la Commission informatique (questions techniques), la Commission économique (aspects liés au marché du travail, aux rémunérations, etc.), la Commission sociale (statut lié au travail à domicile, proetection sociale, etc.) et la Commission juridique (problèmes posés par le droit du travail, la rédaction des contrats, etc.). En outre, une manifestation à l'intention du public a été planifiée pour le début de 1996.

Nous avons tenté, dans le présent numéro du bulletin, de livrer aux lecteurs une information de base sur le sujet. Cela n'a pas été facile ; nous continuons pour l'heure de recueillir des informations par différents canaux, y compris des messages passés sur le réseau Internet. Les contributions qui font l'objet des pages suivantes vont de la réflexion pure aux cas concrets ; par conséquent, elles recèlent parfois certaines contradictions inévitables en pareil cas et constituent donc un premier jalon. Toutes les remarques, les expériences éventuelles et les informations que pourront nous fournir nos lecteurs seront donc les bienvenues.

Des bûcherons aux télétravailleurs

On trouve dans la revue GEO (no 192, février 1995) l'exemple des vallées isolées de Californie du nord, à plusieurs centaines de kilomètres de San Francisco, dans lesquelles «beaucoup d'habitants sont télétravailleurs ; ils ne sortent plus de leurs cabanes, travaillent et communiquent avec le monde grâce à